



1170 Aubonne, le 12 avril 2016/cdu

## PREAVIS MUNICIPAL N° 3/16

### RAPPORT DE GESTION ACCOMPAGNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'ANNEE 2015

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec plaisir que la Municipalité vous présente ce rapport de gestion accompagnant les comptes communaux 2015, exercice dans la ligne du précédent, mais largement supérieur aux prévisions en notre possession lors de l'établissement du budget.

La marge d'autofinancement qui rappelons-le, est la mesure clé de notre résultat communal, passe de Fr. 406'900.-- au budget à Fr. 5'622'144.-- aux comptes 2015.

Compte de fonctionnement	Comptes 2015	Budget 2015 <i>(avec compl. votés)</i>	Comptes 2014	Comptes 2013
Total des revenus « ordinaires » sans prélèvements aux fonds de réserves	34'805'123	27'987'800	30'825'665	27'702'471
Total des charges « ordinaires » sans les amortissements et attributions aux fonds de réserves (excepté patrimoine financier)	29'182'979	27'580'900	28'076'568	25'658'089
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'622'144</b>	<b>406'900</b>	<b>2'749'097</b>	<b>2'044'382</b>

Les recettes fiscales plus importantes que prévues (+ 0.86 mio de francs) et par conséquent l'augmentation des participations à la péréquation et la facture sociale créent un écart important par rapport au budget et aux exercices précédents.

La vente du site de Pré Baulan à la SEFA pour 4,9 mio de francs entre intégralement dans le calcul de la marge d'autofinancement, mais n'influence pas du tout notre part à la péréquation et à la facture sociale, qui prend en compte essentiellement le point d'impôt. Dès lors si l'on retranche cette opération extraordinaire, notre marge se situe à 0,7 mio de francs, soit proche des prévisions budgétaires.



## **2. MEMOIRE DE GESTION**

Durant l'année 2015, la Municipalité a déposé 8 préavis municipaux devant le Conseil communal, selon la liste ci-dessous :

<b>N°</b>	<b>Désignation</b>	<b>Décisions</b>	<b>Crédits votés</b>
1/15	Vente du collège de Pré Baulan à la SEFA	Accepté	Fr. 15'000.--
2/15	Rapport accompagnant les comptes 2014	Accepté	-----
3/15	Règlement du Conseil communal	Accepté	-----
4/15	Convention de fusion entre Aubonne, Montherod, Saubraz et Saint-Oyens	Accepté	-----
5/15	Sécurisation des usagers des transports publics et des piétons à l'Ouriette	Accepté	Fr. 453'000.--
6/15	Rapport accompagnant le budget 2016	Accepté	-----
7/15	Modification des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)	Accepté	-----
8/15	Piscine d'Aubonne "Travaux pour le mise aux normes de l'installation de stérilisation, rénovation de la pataugeoire et des annexes".	Accepté	Fr. 103'000.--

### **2.1 Administration générale, ARCAM, personnel communal, conciergerie, services techniques, égouts/épuration et STEP, contrôle des habitants et services industriels.**

**Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, Syndic**

Comme évoqué dans le préambule la marge d'autofinancement de près de 5,6 mio de francs est liée à des recettes plus importantes que budgété (0,3 mio de francs pour l'impôt sur le revenu, 0,16 mio de francs pour l'impôt des personnes morales, 0,18 mio de francs pour les droits de mutations, 0,15 mio de francs pour les successions et donations et 0.07 mio de francs pour l'impôt foncier). Mais il convient de ne pas oublier que plusieurs recettes telles que les droits de mutations, de successions et donations, les gains immobiliers sont des recettes essentiellement conjoncturelles. Prudence donc !

#### **2.11 Administration générale**

2015 a été sur le plan des activités tant communales que régionales très remplie.

Il convient en particulier de rappeler la réalisation de 12 classes d'école avec un restaurant scolaire et une UAPE, la poursuite des démarches du projet de révision du Plan Général d'Affectation et de son règlement à l'aune de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi que celles liées au projet du plan directeur de la région Morges.

Comme vous le verrez également, la Municipalité s'est efforcée d'entretenir convenablement nos patrimoines immobiliers et nos réseaux tant routiers que techniques avec, parfois, des dépenses plus importantes que budgétées.



Sur le plan de la prévoyance sociale, la charge s'est accrue de 2,3 mio de francs. Il en est de même de la péréquation + 0,7 mio de francs.

### **2.12 ARCAM**

L'association poursuit le développement de ses activités en particulier au travers du plan directeur régional, du projet de contournement de Morges et des soutiens aux projets régionaux tels que l'abattoir régional, la maison des vins de la Côte et le pôle "bois" avec RégionNyon.

### **2.13 Personnel communal et RH**

Les changements intervenus au sein du personnel communal durant l'année 2015 se présentent comme suit :

**Départs** : Mme Emilie Remy, chargée de communication  
Mme Joëlle Carriot, secrétaire municipale  
Mme Natacha Mbangila, animatrice jeunesse  
M. Sébastien Mosimann, employé polyvalent  
M. Mathieu Divorne, concierge  
M. Jean Maillat, auxiliaire déchetterie  
M. Hernani Amorim da Silva, apprenti  
M. Kevin Charmot, apprenti

**Nouveaux arrivés** : M. Vincent Martin, employé polyvalent  
M. Christian Gillièron, adjoint services techniques  
Mme Candice Vuataz, employée polyvalente  
Mme Léa Bertani, animatrice jeunesse  
Mme Sarah Hafsouni, apprentie employée de commerce  
M. Loïc Benzoni, auxiliaire déchetterie

#### **Jubilaires** :

**15 ans** : Mme Cathy Dubois  
M. Sébastien Hirschi  
**20 ans** : M. Bernard Ayer  
**25 ans** : M. Daniel Favre  
**30 ans** : M. Alex Gyger  
**35 ans** : M. Werner Haenggeli



<b>Effectif au 31.12.15</b>	Plein temps	Partiel	Total collaborateurs fixes	Total EPT	Auxiliaires (Salaires à l'heure)
<b>Administration</b>	8	1	9	8.6	2
<b>Bibliothèque</b>	0	2	2	0.6	2
<b>Sécurité publique</b>	2	1	3	2.7	0
<b>Services techniques (STEP, SI)</b>	7	0	7	7.0	0
<b>Services extérieurs (Voirie-Parcs-Déchetterie)</b>	9	2	11	10.0	4
<b>Conciergeries</b>	6	4	10	7.7	4
<b>Centre des Jeunes</b>	0	3	3	1.9	1
<b>CoCHE</b>	0	0	0	0	1
<b>Cultes</b>	0	0	0	0	2
	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>45</b>	<b>38.5</b>	<b>16</b>

L'augmentation de 1.6 EPT constatée par rapport au budget 2015 s'explique de la manière suivante :

Administration : (+0.5 EPT)

- Greffe : 3 EPT, soit -0.5 point (poste chargée en communication redéfini différemment)
- Contrôle des habitants : 2.6 EPT soit +1 EPT (Refacturation de 0.4 EPT à Féchy). Le service sera composé de 2 EPT courant 2016.

Sécurité publique : (+0.1 EPT) : Retour du congé maternité de la responsable à 70% au lieu de 60% estimé préalablement.

Services techniques : (+0.5 EPT) : Modification du contrat d'une secrétaire de 50 à 100 % pour faire face à l'augmentation croissante de la masse de travail.

Services extérieurs : (+0.6 EPT) : Transformation d'une auxiliaire en collaboratrice à 60 % aux parcs et jardins.

Conciergerie : (-0.1 EPT) : Modification contrat concierge Pré Baulan transférée au site du Chêne.

A noter que le poste de la secrétaire du SDIS (0.8 EPT) refacturé intégralement à la structure régionale ne fait pas partie de cet inventaire. Il en va de même pour nos 3 apprentis recensés au 31.12 (2 en administration et 1 agent d'exploitation) qui sont régis par une législation particulière.

## **2.14 Services techniques**

Le service technique, sous la houlette de M. Sylvain Rochat et avec l'appui de son adjoint M. Christian Gillièron, développe les appuis techniques et administratifs en relation avec les besoins de la Municipalité.

L'augmentation du chapitre "Travaux" résulte d'amortissements supplémentaires du patrimoine administratif et de prélèvements sur fonds de réserve.

Dans le chapitre "Travaux" il n'y a ainsi, malgré l'augmentation significative des charges et des revenus, pas d'écart majeur par rapport au budget (+ 1,5 mio de francs de part et d'autre)



**2.15 Réseau d'égout et épuration**

Ce chapitre a sensiblement augmenté au regard du budget. Cependant, par rapport aux écarts la même remarque que ci-dessus peut être mentionnée.

Ce qu'il convient de mentionner au niveau de la STEP c'est la diminution des frais d'exploitation liée d'une part à la maîtrise des charges et d'autre part à la nouvelle clef de répartition intercommunale.

**2.16 Contrôle des habitants et statistiques.**

Avec une population de 3'249 habitants au 31 décembre 2015, l'effectif de notre commune a augmenté de 168 âmes et se répartit comme suit :

**Répartition de la population au 31 décembre des trois dernières années**

Années	Total CH		Etrangers		Total général	
	H	F	H	F	H	F
<b>2013</b>	<b>2'134</b>		<b>899</b>		<b>3'033</b>	
	1025	1109	463	436	1488	1545
<b>2014</b>	<b>2'128</b>		<b>953</b>		<b>3'081</b>	
	1038	1090	499	454	1537	1544
<b>2015</b>	<b>2'193</b>		<b>1'056</b>		<b>3'249</b>	
	1080	1113	550	506	1630	1619

**Répartition des permis pour étrangers**

	2013	2014	2015
Permis C	510	527	<b>595</b>
Permis B	389	398	<b>435</b>
Permis L (courte durée)	10	14	<b>11</b>
Permis N (requérant d'asile)	0	0	<b>0</b>
Permis F (admis provisoirement)	1	1	<b>0</b>
En cours	8	21	<b>26</b>
Divers et autres	38	24	<b>20</b>
Frontaliers	262	317	<b>385</b>



### **2.17 Service des eaux**

Hormis des travaux d'entretien plus importants que prévus, il convient de signaler ici encore des amortissements supplémentaires du patrimoine administratif et des prélèvements sur les fonds de réserve.

### **2.18 Service du gaz**

Il faut relever la forte augmentation des ventes de kWh de gaz (+ 7,7%) ainsi que l'externalisation de la gestion du réseau à la SEFA.

## **2.2 Urbanisme et aménagement du territoire, bâtiments communaux et piscine communale**

**Responsable : M. Michel Crottaz, municipal**

### **2.21 Police des constructions**

La Commission Consultative d'Urbanisme a tenu 12 séances; la CCU traite de tous les projets et demandes en Vieille Ville (toits, lucarnes, teintes, dossiers conséquents), mais aussi de sujets concernant d'autres zones. La commission est tenue au courant de l'évolution du PGA. Le dossier de rénovation des Halles est en cours.

22 enquêtes publiques ont été publiées durant l'exercice 2015 pour les objets suivants :

- 2 constructions de villas et bâtiments d'habitations
- 9 constructions diverses
- 11 transformations et agrandissements divers.

De plus, 24 autorisations de construire pour des projets de minime importance en application des art. 111 LATC et 72 d RLATC ont été délivrées (cabanon de jardin, aménagements extérieurs, etc) ainsi que 9 autorisations pour de nouvelles installations solaires thermiques et photovoltaïques. Nous rappelons que le droit ne conçoit qu'un seul type d'enquête, et qu'il n'existe pas d'enquête « administrative » : il y a donc soit enquête publique, soit dispense d'enquête en application de l'article 111 LATC.

Les services techniques ont désormais à disposition un équipement pour imprimer des plans de grande dimension.

### **2.22 Urbanisme**

Les PPA de Chetry et du quartier du Chêne sont confiés au bureau ABA-Partenaires à Lausanne. Celui de Chetry est en voie d'achèvement.

L'étude des « dangers naturels » fait désormais partie de tout PGA et elle a été rendue obligatoire par le SDT en début 2015. Trois mois environ ont été nécessaires pour cette intégration.



## **2.23 Bâtiments**

**Salle Abraham Hermanjat** : un local de rangement réservé à l'Echo du Chêne a pris place au 1er étage.

**Hôtel de Ville** : la chaudière était en sursis depuis 2 à 3 ans, (régulation défectueuse), son remplacement avait été différé. Datant de 1992, elle devenait irréparable.

**Bâtiment de l'Esplanade** : les dégâts d'eau du mois d'août ont mis en évidence un problème de matériaux entre le toit de la véranda et le péristyle (ou balcon). Nous avons aussi découvert des choses inattendues dans cette partie de bâtiment : parquet pratiquement soudé par la colle au carrelage (travail exécuté en 2009), vide sanitaire gorgé d'eau, joints des fenêtres inefficaces, pente insuffisante de chenaux et mauvaise isolation au sol de la structure. Tous ces éléments ont été corrigés et adaptés; cela nous permet de compter enfin sur un volume assez bien isolé, asséché et sans courants d'air. Notre reconnaissance va aux entreprises qui ont travaillé dans l'urgence. A noter que l'assurance a participé à hauteur de Fr. 72'000.--.

**Centre Culturel et Sportif du Chêne** : L'entretien de ce site est onéreux, et encore faisons-nous le minimum vital. L'éclairage des salles est désormais en technologie LED. Une entreprise a dû être mandatée pour mener à bien des travaux en toiture pour une infiltration d'eau difficile à localiser sur la marquise Sud.

Il faut rester conscient que ce bâtiment doit subir une profonde rénovation. L'investissement sera conséquent.

**Collège du Chêne** : le passage aux tableaux interactifs TBI est une adaptation nécessaire; désormais, ce sont des TBI tactiles, plus coûteux, que nous installons.

**Piscine** : l'excellente saison 2015 permet de limiter le « négatif » de ce site à Fr. 187'000.--. Comparé à 2014 (Fr. 239'000.-- arrondi) et 2013 (Fr. 200'000.--), le bilan est satisfaisant.

- L'offre des abonnements à -10% le jour de l'ouverture sera répétée.
- La vente des accessoires peut sembler peu à sa place dans un établissement public, mais elle est vraiment utile. Nous avons resserré l'offre.
- L'accent a été porté sur des mesures d'hygiène élémentaire (sèche-mains rapides, désinfection des mains).

**Salle de gymnastique de Pré Baulan** : les parois en bois sont désormais toutes remplacées.

**Bâtiment rue du Chaffard 22** : un soin a été porté au confort général de l'immeuble :

- Changement de toutes les portes d'appartements pour apporter une isolation phonique élémentaire et la conformité aux prescriptions incendie.
- Echange des fenêtres de la cage d'escalier, qui avaient l'âge du bâtiment.
- Les loyers des appartements rénovés ont été adaptés dans le respect des normes.

**Cinéma REX** : le succès reconnu de cet établissement et les séances plus rapprochées ont mis en évidence un manque de renouvellement d'air. Un système de ventilation par échangeur d'air a été mis en place dans les combles. Les devis n'étaient pas rentrés lors de l'établissement du budget 2015, aussi n'y figuraient-ils pas. L'association de l'ACIRA participe aux frais à part égale avec la Commune.

**Restaurant du Lion d'Or** : Plusieurs appareils et éléments de mobilier étaient en plus mauvais état qu'attendu, leur entretien laissait à désirer. Les mises aux normes de sécurité et d'hygiène étaient indispensables.



**Parking des Vergers du Poyet** : les luminaires LED ont remplacé les tubes conventionnels.

**Bâtiments divers** : à relever les frais occasionnés par des déprédations aux WC de la Place de la Grenade. Une adaptation de leur horaire d'ouverture est en cours, d'entente avec le personnel du cinéma REX. Les problèmes apparaissent actuellement pendant les périodes d'activité scolaire.

**Conclusion** : Ce dicastère concerne de nombreux postes des comptes communaux. Il nécessite une gestion serrée et très attentive de nombreuses thématiques, qui passent par des problèmes urgents (infiltration d'eau, ventilation, chauffage...) et par d'autres domaines plus stratégiques (avenir du site, travaux conséquents à prévoir). Un travail de collaboration étroite et de confiance avec les chefs des sites est payant.

La police des constructions est une occupation quasi journalière, et il arrive aussi de devoir régler des conflits entre voisins, car ils touchent aussi nos compétences.

Pour le PGA, nous souhaitons vivement que ce sujet soit absorbé prochainement. À souligner que, impérativement, toutes les communes doivent finir de réviser leur PGA dans les quatre ans qui viennent.

**2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMAC, accueil petite enfance et AJEMA, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales, CoCHE.  
Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale**

**2.31 Bibliothèques**

Les bibliothèques adultes et enfants sont un service public par excellence, essentielles pour offrir une «nourriture» de connaissance et de loisirs accessible à toutes les bourses.

**2.31.1. Bibliothèque jeunesse**

Accès gratuit

Riche de ses 6'339 volumes, la bibliothèque jeunesse, gérée par Mmes Catherine Borruat et Catherine Zweifel, propose à ses 396 lecteurs actifs des romans, BD, albums sonores et documentaires. Les documents les plus empruntés restent les BD. Nos deux bibliothécaires font de cet endroit de découverte et d'ouverture au monde un lieu de vie, de couleurs et de relations. Avec un budget de Fr. 300.-- pour les animations, elles ont réussi à proposer des expositions, des contes, et participer au samedi des bibliothèques de Biblio-vaud. Cerise sur le gâteau, elles ont soumis à l'esprit critique des jeunes lecteurs, cinq livres pour le prix fantaisie 2015.

**2.31.2. Bibliothèque adultes**

Abonnement Fr. 20.- par année. La bibliothèque adulte est tout aussi colorée que son homologue pour les enfants. Avec 170 lecteurs, et 4'050 documents sortis en 2015. Couleurs du temps, on y trouve des ouvrages en allemand et en anglais. Mme Gachet et M. Maury proposent également des animations en invitant des écrivains, de petites expositions, et naturellement la très courue foire aux livres chaque printemps.

**2.32 ASSAGIE**

Avec un taux de scolarisation de 12,5 %, Aubonne compte 380 élèves, dont 258 en primaire (jusqu'à 12 ans) et 111 en secondaire, et 8 élèves en classe d'accueil. Nous déboursions pour l'entier des prestations parascolaires Fr 1'939'947.-- La location de nos bâtiments rapportent Fr. 2'165'445.--.





Le budget de l'ASSAGIE a vu une augmentation de 1.03 %, mais le coût de l'élève est de Fr. 4'926.--, soit une augmentation de Fr. 316.-- par rapport à 2014. Le nombre d'élèves a légèrement diminué, la nouvelle facturation des locations pour les classes raccordement et classes spéciales, ont certes leur influence. Les coûts fixes, comme les locations des bâtiments, l'administration et les cantines scolaires pèsent certainement plus dans la balance de cette augmentation. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le coût de l'élève a augmenté de Fr. 850.--, ce qui paraît raisonnable au vu de la mise en place de tout le parascolaire sur l'aire de recrutement et des constructions de Féchy, Etoy et Aubonne.

#### 2.32.1. Transports

Avec un montant de Fr. 1'600'000.-- au budget et Fr. 1'604'356.-- aux comptes les coûts des transports scolaires sont maîtrisés, tant que le coût du diesel n'augmente pas de manière significative.

Rappelons que chaque élève dès la 2<sup>ème</sup> Harmos profite d'un abonnement 4 zones, valable toute l'année. Cet abonnement coûte normalement Fr. 840.--, alors que l'ASSAGIE l'a négocié pour Fr. 260.--.

#### 2.32.2. Travailleurs sociaux de proximité

Le contrat de prestation avec la Fondation de la Côte satisfait pleinement tant le Comité de direction que les centres des jeunes. La collaboration avec les assistants de sécurité (ASP) d'Aubonne est également très fructueuse.

#### 2.32.3. Administration générale

L'engagement d'une secrétaire générale a permis au comité de direction de revoir le contrat avec l'Etat concernant les tâches déléguées. Pour l'Etablissement d'Aubonne le taux est de 11 % direction et 10 % secrétariat, et pour l'Etablissement de Gimel-Etoy c'est 9% direction et 20% secrétariat.

Au niveau financier, l'ASSAGIE a vu diminuer à nouveau la facture de l'Etat, qui a passé de Fr. 85'407.-- (en 2014) à Fr. 65'948.-- (en 2015). Ce pourcentage négocié avec les directeurs des établissements satisfait les deux parties. Il n'est pas dans l'intention ni du Codir, ni des directions de diminuer ce taux. En effet, cette collaboration permet de gérer les activités étroitement liées à l'école (transport, camps, sorties, etc). Si l'ASSAGIE devait gérer directement ces activités, cela impliquerait une structure administrative beaucoup plus lourde.

#### 2.32.4. Cantines et accueil parascolaire.

L'augmentation du coût des traitements du personnel est due à 2 facteurs. L'ouverture du Rest' o chô de Gimel a nécessité une personne supplémentaire. Rappelons que cet accueil coûte Fr. 16.-- par jour et par enfant. Par ailleurs, le nouveau restaurant du Cœur du Chêne accueille plus d'élèves (300 en tous les cas en hiver), et les locaux qui correspondent aujourd'hui aux normes sanitaires, exigent plus d'heures de la part du personnel.

La participation des élèves au coût des repas couvre à Fr. 1000.-- près l'achat des produits alimentaires. Reste à charge de l'ASSAGIE les frais de personnel. Il faudrait, dans le cas où tous les élèves mangeraient des repas chauds une augmentation minimum de Fr. 4.50 par repas pour couvrir à peu près les frais de personnel (calcul approximatif).

Le poste « participation aux frais des animateurs jeunesse » concerne uniquement l'accueil fait à midi par les trois centres de Gimel, Etoy et Aubonne. Il se décline en 3 fois Fr. 40'000.-- forfaitaires et Fr. 23'440.-- d'heures d'auxiliaires. On sait aujourd'hui que les montants forfaitaires ne couvrent pas les charges effectives de l'accueil de midi par les centres.



Dans le but de gérer les centres des jeunes de manière optimum, l'ASSAGIE est depuis l'automne passé, en travail pour reprendre les 3 centres sous sa houlette.

### **2.33. AJEMA - accueil de jour des enfants Morges Aubonne**

Les familles aubonnoises ont consommé en 2015 :

Accueil familial de jour	23'991 h. soit 2'241 h. de moins qu'en 2014
Collectif pré-scolaire (crèche)	56'232 h. soit 11'645 h. de plus qu'en 2014
	Incidence de l'ouverture de 44 places à St-Prex
Collectif para-scolaire	42'605 h. soit 10'484 h. de plus qu'en 2014.

Cette dernière augmentation correspond à l'augmentation de 24 places à l'Unité d'accueil le Rendez-vous, mais que pour 5 mois.

Le déficit de l'AJEMA est réparti à 10 % en fonction des habitants et 90 % à la consommation.

En accord avec le Conseil intercommunal, la participation des parents a été portée à une moyenne de 45 % depuis le 1er août 2014, avec pour but d'atteindre 50 % à charge des parents d'ici 2-3 ans.

### **2.34. Commission suisse-étrangers (CoCHE).**

La fréquentation des cours de français reste stable. Il existe deux cours, un pour les débutants absolus, et un pour les moyens avancés. Le but du CoChe est l'intégration, et ainsi chaque membre s'investit personnellement auprès des nouveaux arrivants. L'Aubonn'apéro est un moment de convivialité qui permet de déguster les mets d'ailleurs, mais également de rencontrer les aubonnois d'adoption récente. Le CoCHE collabore avec les enseignantes des classes d'accueil, et une très jolie soirée a réuni les élèves du cours de français et les élèves des classes d'accueil et leurs parents...une soirée aux milles saveurs.

Un sous-groupe s'est constitué en mai 2014 en vue d'accueillir deux familles de réfugiés, d'entente avec la Municipalité. Les responsables ont organisé à merveille un groupe de soutien qui aujourd'hui fonctionne de manière efficace.

### **2.35 TOURISME**

Dans l'attente d'un office du tourisme, les touristes, randonneurs, cyclistes et visiteurs d'origine suisse ou étrangère se renseignent aux deux lieux d'information de la commune, soit l'Hôtel de Ville et le kiosque de la gare. Tous les deux sont forts sollicités, soit pour des dépliants divers, des renseignements directionnels, ou des hôtels et restaurants. La SDA propose des animations dynamiques, qui sont un terreau pour la création d'un vrai office du tourisme sur Aubonne et sa région.

### **2.36 COMMISSION CULTURELLE**

La commission culturelle assure une coordination des différents événements de notre commune. Elle n'est pas organisatrice d'événements, mais vient en appui à différentes manifestations telles que l'opéra, le Prix de la Ville d'Aubonne, le 1<sup>er</sup> Août. Elle passe également au travers de toutes les propositions culturelles qui parviennent à la Municipalité, dans le but de ne pas manquer une manifestation qui pourrait être adéquate pour Aubonne.

Elle édite en outre chaque mois une affiche qui mentionne toutes les manifestations de la commune.



**2.4 Finances, informatique, mobilité et circulation, transports publics, rues et places, parcage, sécurité publique.**  
**Responsable : M. Jean-Christophe de Mestral, municipal**

**2.41 Sécurité**

La hausse des charges cantonales relatives aux missions de base de la gendarmerie en faveur de la commune a pesé sur le budget 2015, tout comme l'achat du nouveau véhicule, remplaçant la vieille fourgonnette datant de 1998. Ce nouveau véhicule a été passé directement en charge.

Un travail important est effectué pour mettre à jour les marquages et autres signaux, ainsi que pour vérifier leur légalisation. Le gros a été réalisé l'année dernière, mais beaucoup de situations de détail restent à régler.

On relèvera que les frais facturés à des tiers, à savoir les communes voisines d'Allaman, d'Etoy, de Féchy, de Gimel et maintenant de St-George, sont passés de Fr. 14'000.-- à Fr. 25'000.-- sur l'année. La Municipalité souhaite toutefois limiter les collaborations à titre sécuritaire avec les communes voisines à ce niveau, afin de préserver les ressources nécessaires à notre commune.

**2.42 Informatique**

Les charges totales sont précisément en ligne avec le budget, malgré un rehaussement quantitatif et qualitatif du réseau wifi à l'Hôtel-de-ville.

Les serveurs externalisés de la commune, ainsi que les liaisons mises en place ont fonctionné à la satisfaction des usagers. Les premières démarches d'évaluation de différentes solutions GED (Gestion Electronique des Documents) ont débuté au cours du second semestre 2015.

**2.43 Transports publics**

Le taux d'utilisation des deux véhicules Mobility, en place depuis le mois d'octobre 2015, reflète la période de démarrage, au cours de laquelle le service doit davantage se faire connaître. La Municipalité rappelle régulièrement l'existence de ce mode de transport.

Le bus pyjama est comptabilisé non plus en net, mais en participation communale globale diminuée des participations des autres communes. Cela revient à une dépense nette pour notre commune de Fr. 14'229.--, somme inférieure aux Fr. 16'000.-- budgétés. Le service est apprécié et fonctionne bien et nous n'avons plus enregistré de plainte ni d'un côté, ni de l'autre.



**2.5 Domaines, terrains, cours d'eau, forêts, pâturages, vignes, service des parcs et jardins, cimetière, service de la voirie, déchets, politique jeunesse et centre animation des jeunes, service du feu, protection civile.  
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

### **2.51 Forêts**

La gestion de nos forêts est dictée par le plan de gestion, le contexte du marché et les conditions climatiques. Les coupes dans les forêts de plaine sont coûteuses et néanmoins nécessaires pour des objectifs sécuritaires le long des cours d'eau et des chemins. Le faible produit de la coupe est compensé en partie par des subventions cantonales bienvenues.

Le groupement forestier de la Saubrette a atteint sa vitesse de croisière et permet une gestion optimale au niveau de l'organisation des chantiers et de la maîtrise des coûts.

Nous travaillons en pleine confiance avec notre garde forestier Freddy Golay, nommé fin 2015 à la direction du groupement forestier.

### **2.52 Cours d'eau - Armary**

Une importante étude de faisabilité, largement soutenue par la DGE, nous permet d'envisager des pistes concrètes pour réaménager le cours de l'Armary dans sa partie amont. Des contacts sont en cours avec les riverains concernés en vue de garantir le débit du cours d'eau, de faciliter son entretien et d'éviter les débordements liés aux crues.

### **2.53 Pâturages**

L'entretien de notre patrimoine jurassien se poursuit de manière financièrement raisonnable (chalet d'alpage, refuges, infrastructures).

Depuis 2015, un nouveau contrat de bail nous lie à la Société d'alpage qui inclut une participation aux travaux de la voirie pour Fr. 9'000.-- (cpte 432-4356.00).

### **2.54 Voirie**

La maîtrise des coûts reste un art difficile dans ce domaine mais l'exercice est réussi, grâce à l'engagement au quotidien d'une équipe motivée.

Nous sommes cependant à un carrefour où la dotation en personnel peine à suivre l'augmentation constante des prestations demandées et des exigences y relatives.

L'engagement de personnel auxiliaire permet de s'en sortir pour le moment, mais la question d'augmenter l'effectif ou de couper dans l'offre de services reste plus que jamais d'actualité.



### **2.55 Parcs, promenades, cimetière**

Ce service fonctionne à complète satisfaction grâce aux nouvelles infrastructures de production horticole et à un équipement de qualité.

L'inauguration de la nouvelle place de jeux du Chêne a été un évènement marquant en 2015 qui réjouit la population.

Nos collaboratrices et collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes pour contribuer à valoriser la carte de visite d'Aubonne en terme d'aménagements paysagers et de décorations florales.

### **2.56 Centre d'animation - Politique jeunesse**

Ce secteur montre une belle vitalité et nous sommes à même de satisfaire aux exigences cantonales concernant l'accueil de jour des enfants, applicable dès 2017.

Les moyens financiers consacrés à la jeunesse sont à considérer comme un investissement qui nous permettra, plus tard, d'économiser des coûts liés à une jeunesse qui aurait été livrée à elle-même. Les relations de confiance tissées avec nos jeunes aujourd'hui sont d'une grande valeur pour la suite de leur développement.

Les synergies entre les TSP, la sécurité publique et la gendarmerie donnent pleinement son sens à notre travail de prévention.

### **2.57 Défense incendie**

La réorganisation de ce service sur le plan régional arrive à maturité grâce à l'engagement de l'Etat Major et de son commandant, Stéphane Dufour, dont les qualités de rassembleur se sont révélées exemplaires.

Le CODIR a également dû trouver des solutions politiques pour répondre aux craintes du changement et aux aspects financiers.

L'engagement de la secrétaire du SDIS à 80 % et la collaboration avec la bourse de Gimel se révèlent très précieux et indispensables à la garantie d'un service fiable et de qualité.

## **3. CONCLUSIONS**

Comme évoqué dans le préambule la Municipalité se réjouit des comptes 2015. Elle rappelle toutefois que l'excellence de ce résultat est due à des rentrées fiscales importantes dont une partie n'est pas récurrente.

D'autre part, et vis-à-vis des grands investissements à venir, il est hautement souhaitable que la marge d'autofinancement se situe aux alentours des 2,5 mio de francs.

Malheureusement des nuages se profilent à l'horizon : la RIE III et la future péréquation laissent en effet augurer des temps plus difficiles. En l'état de nos connaissances le coût de ces deux éléments peut être évalué à la perte de 2 à 6 points d'impôt à l'horizon 2019.



Nous ne saurions terminer ce rapport sans remercier Mme Dubois et MM. Golay et Rochat ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce rapport et qui ont œuvré durant cette année 2015 à la bonne marche et au rayonnement de notre commune.

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n° 3/16 relatif au «Rapport de gestion accompagnant les comptes communaux de l'année 2015»,
- ouï les rapports des Commission de gestion,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**de voter le décret suivant :**

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

**1) adopte**

- a) les comptes 2015 de la commune d'Aubonne faisant apparaître **Fr. 38'964'286.72** aux recettes; **Fr. 36'113'392.29** aux dépenses et bouclant ainsi pour un excédent de recettes de **Fr. 2'850'894.43**.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de **Fr. 51'685'769.16**, avec un capital après report de l'exercice courant de **Fr. 6'683'587.03**.

**2) accepte** la gestion de la Municipalité pour l'année 2015 et lui en donne décharge.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 19 avril 2016

Au nom de la Municipalité

Le syndic : La secrétaire :

L.E. Rossier C. Dubois

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 26 avril 2016.**

**Délégués municipaux**

- **Généralités :** M. Luc-Etienne Rossier, syndic
- **Finances :** M. Jean-Christophe de Mestral, municipal des finances  
M. David Golay, boursier communal